cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉGION
NORMANDIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEAUVILLE, VENDREDI 28 JUIN 2024

LES PROJETS DE CŒUR CÔTE FLEURIE SOUTENUS PAR LA RÉGION NORMANDIE

Le vendredi 28 juin 2024, Philippe Augier, Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, et Hervé Morin, Président de la Région Normandie, signent le contrat de territoire pour la période 2023-2027. Décryptage.

L'OBJECTIF DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le contrat de territoire 2023-2027 entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la Région Normandie a pour objectif de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable. Il participe à l'attractivité du territoire qui en est doté, et plus largement à celle de la région. Il traduit le croisement entre la stratégie du territoire concerné et les orientations régionales.

LES ENJEUX DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Pour la Région Normandie, l'enjeu est de **renforcer l'attractivité du territoire normand**, conforter les centralités et poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux Normands.

Pour la Communauté de Communes et pour les communes qui la composent, l'enjeu est de pouvoir **concrétiser des projets** dont la population pourra bénéficier directement.

Sur le territoire de Cœur Côte Fleurie, les axes prioritaires d'intervention identifiés au nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027 sont les suivants :

- Volet 1 : Transition démographique – Assurer le renouvellement des générations.
- Volet 2 : Transition écologique – Conjuguer protection environnementale et qualité de vie.
- Volet 3 : Transition économique – Préserver les commerces de proximité et développer l'emploi des jeunes.

LES ACTIONS PORTÉES PAR LE CONTRAT DE TERRITOIRE

Le contrat porte sur 10 actions d'un montant prévisionnel d'investissement de 18 151 579 € répartis entre les partenaires, dont la Région Normandie pour 2 434 989 € (cf annexe) :

1. CCCCF : Réhabilitation et création d'équipements sportifs au sein du stade du Commandant Hébert (Deauville)
Coût : 2 890 297 €.

2. Villers-sur-Mer : Renaturation et réaménagement de l'espace sportif et création d'un parc urbain.
Coût : 1 827 790 €.

3. Touques : Rénovation du Grenier à Sel.
Coût : 1 378 375 €.

4. Deauville : Rénovation des Bains Pompéens – Carré A.
Coût : 4 468 692 €.

5. Trouville-sur-Mer : Réaménagement du Boulevard Fernand Moureaux et valorisation du cœur de ville.
Coût : 2 560 336 €.

6. Touques : Renaturation des Valasses.
Coût : 671 000 €.

7. Deauville : Construction de logements saisonniers (rue Jean Jaurès et rue de Verdun).
Coût : 1 807 070 €.

8. Vauville : Construction d'un bistrot/restaurant/ commerce et logement.
Coût : 402 118 €.

9. Villerville : Réaménagement de la digue comme nouveau lieu d'attractivité touristique.
Coût : 1 114 369 €.

10. Saint-Arnoult : Revitalisation du centre-bourg.
Coût : 1 031 532 €.

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Contact presse
Service Communication
Tél. 02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org